

## *Une attaque de loup à Saint-Bonnot (1833)*

Ce 4 décembre 1833, Edme Joly<sup>1</sup>, laboureur établi à l'écart du village de Saint-Bonnot, vaque à ses occupations journalières. C'est un jour comme un autre. Selon son habitude, il répartit le travail entre les différents membres de la famille. Ainsi confie-t-il à son fils Jean, son aîné, âgé de 13 ans, le soin de mener paître le troupeau de porcs dans les bois du hameau. L'enfant prend aussitôt le chemin de la forêt toute proche, accompagné de l'un de ses camarades et suivi d'un chien de la ferme. Il ne se doute évidemment pas de ce qui l'y attend... Car tout à coup, un loup jaillit d'un fourré, se rue sur lui, le jette au sol et lui plante ses crocs dans la gorge, au visage et à la tête. Terrifié, son camarade n'a que le temps de se réfugier dans un arbre. Le chien, fidèle à ses instincts, vole au secours de son maître, affronte le loup et réussit à le mettre en fuite mais, dans la bataille, il est sévèrement mordu.



*Petits paysans surpris par un loup*, François Grenier de Saint-Martin, 1833 (Musée de Nantes)

---

<sup>1</sup> Edme Joly, manoeuvre ou laboureur au Rosay (selon les actes), est âgé de 39 ans. Originaire du village voisin d'Arzembouy, il y a épousé Anne Lechaue le 1<sup>er</sup> décembre 1819. Ils ont deux fils, tous les deux prénommés Jean et tous les deux nés à Arzembouy, l'un le 2 janvier 1820 et l'autre le 25 décembre 1823. Le second se marie vingt ans plus tard à Champlemy et l'acte de mariage indique sa date de naissance : 25 décembre 1823. L'enfant attaqué par le loup est donc son frère aîné.

Le loup disparu, l'enfant, malgré ses blessures, se relève et parvient à regagner la maison familiale. Ce n'est que le lendemain qu'il est vu par un médecin mais son état semble déjà s'améliorer. C'est en tout cas l'impression générale.



La Queue-de-Rosay, hameau de Saint-Bonnot, où se sont déroulés les faits (Géoportail)

Le démenti n'en est que plus terrible. Le 21 décembre, il faut se rendre à l'évidence : comme le chien - qu'il a fallu abattre -, l'enfant présente tous les symptômes de la rage, respirant et déglutissant avec difficulté, dévoré par la soif mais incapable de boire, apeuré et, dans le même temps, de plus en plus agressif. Bientôt, il ne reconnaît plus personne, pousse des cris, profère des sons inintelligibles, tente de se jeter sur ceux qui l'approchent. Sa couche est couverte de bave.

Aussi spectaculaire soit-il, le mal qui frappe le jeune garçon n'est pas pour autant inédit : ce n'est pas la première fois qu'il se manifeste à Saint-Bonnot. Par le passé, plusieurs cas d'« hydrophobie », signe terminal de la rage, ont été observés au village<sup>2</sup>. Comme tous les habitants, Edme Joly en a entendu parler et n'ignore rien des mesures qui ont alors été prises. Conseillé par ses voisins, le père de famille décide d'y recourir à son tour et de mettre un terme aux souffrances de son enfant. Son premier geste est de faire sortir les femmes de la maison puis, se saisissant d'un traversin, encouragé par le garde champêtre et un voisin, il

---

<sup>2</sup> Les 24 et 25 juin 1765, une attaque de loup est signalée dans les villages de Giry et de Saint-Bonnot. Plusieurs boeufs, vaches, juments et chiens meurent de la rage. Cinq habitants sont également mordus par l'animal. Un médecin est envoyé sur place plus de deux mois après les faits. Dans l'intervalle, quatre blessés sont morts, respectivement 30, 42, 53 et 57 jours après l'attaque. À l'arrivée de l'homme de l'art, il ne reste donc qu'un survivant, auquel le médecin prescrit de « fréquentes frictions mercurielles »... (*Homme et loup : 2000 ans d'histoire*)

s'avance prudemment vers la couche de son fils. Les trois hommes maintiennent avec force le traversin sur la tête de l'enfant et réussissent à l'étouffer, malgré la vive et spectaculaire résistance du jeune garçon. Il est onze heures du soir : Jean Joly, 13 ans, vient de mourir.

Le lendemain matin, 22 décembre, la déclaration de décès est faite en mairie. Les parents de l'enfant ne se sont pas déplacés. Devant le maire comparaissent Pierre Grémy, le garde champêtre, et Pierre Galois, le voisin, ceux-là mêmes qui, la veille au soir, ont secondé le père dans sa triste besogne. Interrogés sur l'âge du jeune défunt, les deux hommes se trompent et indiquent celui de son frère : 10 ans.

Mais l'affaire connaît un développement auquel elle doit sans doute la petite publicité qui l'a accompagnée. Les trois hommes - le père de l'enfant, le garde champêtre et le voisin - sont arrêtés et comparaissent quelque temps plus tard, pour homicide volontaire, devant la cour d'assise de la Nièvre. La défense insiste sur le fait - incontestable - que le sort de l'enfant était de toutes façons scellé et évoque un drame de l'ignorance, sur fond de préjugés et de superstitions ancestrales. Et en effet, comment ces hommes, quasi analphabètes, auraient-ils pu comprendre que l'enfant était malade et non possédé par le diable ? La cour est évidemment sensible à ces arguments et les trois hommes sont finalement acquittés. Des trois, seul le garde champêtre semble être revenu vivre à Saint-Bonnot.



Il est peu probable que la mémoire locale ait conservé le souvenir de ces funestes événements. Cela ne change rien au fait que la présence du loup a bel et bien constitué pour la plupart des Nivernais, pendant fort longtemps, un élément de la réalité quotidienne. Il faut en effet attendre la fin du XIXe siècle pour que l'animal disparaisse du département et les années 1930 pour qu'il en soit de même sur la totalité du

territoire national. Aujourd'hui, l'animal est une espèce protégée et, d'une certaine façon, cela lui permet de revenir sur les terres d'où il a été autrefois chassé. Il y a aujourd'hui plusieurs centaines de loups en France<sup>3</sup>. Ce retour suscite des débats, parfois très vifs, entre les partisans et les adversaires de l'animal. La presse locale joue son rôle et se fait régulièrement l'écho d'attaques menées par des loups, dans la Nièvre comme ailleurs<sup>4</sup>. L'éradication de la rage, elle, ne suscite aucune polémique : il est vrai que nul ne milite pour sa réintroduction !

Philippe Cendron

<sup>3</sup> Environ 530 en 2018-2019.

<sup>4</sup> Tout récemment, à Saint-Agnan, 13 ovins auraient été victimes de l'attaque d'un loup (*Le Journal du Centre*, 21 décembre 2020).

cendronp@yahoo.fr

25 décembre 2020

(article à paraître dans *Blanc-Cassis*, bulletin du Cercle généalogique nivernais)

### Sources

- Registres d'état civil d'Arzembouy, Champlemy et Saint-Bonnot (Nièvre)
- *Journal des débats politiques et littéraires*, 1<sup>er</sup> juin 1834
- *Homme et loup : 2000 ans d'histoire*, Jean-Marc Moriceau, Centre de recherche d'histoire quantitative, UMR 6583